



Délibération N° 2019-44/CCOG-DGAS-FI  
relatif au vote des taux d'impôts locaux 2019 : reconduction des taux de 2018.

L'An Deux Mille dix-neuf le lundi treize mai, à quinze heures trente, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice =	31
Présents .....	16
Absents .....	15
Procurations .....	01
Votants .....	17

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 24 avril 2019.

**Publiée le : 13 AOUT 2019**

**PRÉSENTS :**

Mme CHARLES Sophie, Présidente - M. FERREIRA Jean-Paul, 1<sup>er</sup> Vice-Président - M. BRIEU Bernard, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - M. DOLIANKI Paul, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Mme CHARLES Marie-Hélène, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente - M. GONTRAND Jean, 9<sup>ème</sup> Vice-Président - Mme BARDURY Agnès, Conseillère - M. EDWIN Moïse, Conseiller - Mme FJEKE Bénédicte, Conseillère - Mme LO-A-TJON Josette, Conseillère - M. NESMON Jean, Conseiller - M. PESNA Bendy, Conseiller - Mme SAÏTI Diana, Conseillère - M. SELIER Bernard, Conseiller - M. VERDAN Michel, Conseiller - Mme VELAYOUDON Yvonne, Conseillère.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme BOURGUIGNON Arlène, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente - M. BENTH Albéric, Conseiller - Mme AGESILAS Sylviana, Conseillère - M. JACOBIE Micky, Conseiller.

**ABSENTS NON EXCUSES :**

M. MARTIN Paul, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - M. DEIE Jules, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - M. ANELLI Serge, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Mme ABIENSO Marie-Thérèse, Conseillère - Mme AFOEDINI Linda, Conseillère - Mme AMAÏDOU Suzanne, Conseillère - Mme AYENYEN Marie-Antoinette - M. CHAUMET Chris, Conseiller - M. VERDA Joseph, Conseiller - M. PATIENT Georges, Conseiller - M. YA Tchoua, Conseiller.

**PROCURATION :**

-M. BENTH Albéric, Conseiller à Mme CHARLES Sophie, Présidente

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Monsieur GONTRAND Jean, 9<sup>ème</sup> Vice-président, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.